

MORTON, W. L., *The Kingdom of Canada, A General History from Earliest Times. Bibliographie (519-523), Préface, Liste des Souverains du Canada, des Gouverneurs depuis Champlain, des Premiers ministres depuis la Confédération, Cartes, Index (529-556). McClelland and Stewart Limited, Toronto, 1963, 556 p.*

Lionel Groulx, ptre

Volume 17, numéro 4, mars 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302317ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302317ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Groulx, L. (1964). Compte rendu de [MORTON, W. L., *The Kingdom of Canada, A General History from Earliest Times. Bibliographie (519-523), Préface, Liste des Souverains du Canada, des Gouverneurs depuis Champlain, des Premiers ministres depuis la Confédération, Cartes, Index (529-556). McClelland and Stewart Limited, Toronto, 1963, 556 p.*] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 17(4), 573–580. <https://doi.org/10.7202/302317ar>

LIVRES ET REVUES

MORTON, W. L. *The Kingdom of Canada, A General History from Earliest Times*. Bibliographie (519-523), Préface, Liste des Souverains du Canada, des Gouverneurs depuis Champlain, des Premiers ministres depuis la Confédération, Cartes, Index (529-556). McClelland and Stewart Limited, Toronto, 1963, 556 p.

Le titre pourrait exposer à une méprise. N'y cherchons point la seule histoire du pays né il y a cent ans, celui que les Pères de la Confédération, peut-être trop fiers de leur œuvre, avaient rêvé d'appeler le "Royaume du Canada", the "Kingdom of Canada", titre qui pouvait porter ombrage aux voisins du sud et qui fut écarté (324, 494). M. Morton entend plutôt nous expliquer, en son essence ou vérité, le Canada d'aujourd'hui : ce pourquoi il remontera jusqu'à la naissance du pays pour saisir l'ensemble des éléments qui, en trois siècles et demi, l'ont façonné.

Dans un texte dense de quelque seize pages l'auteur, historien prudent et discret, raconte l'essentiel sur les premières découvertes des terres arctiques et de la côte américaine. Sa prétention n'est point de faire du nouveau, n'y en eût-il point. Il n'accorde aux aventures des Vikings, à celle de Sébastien Cabot, au premier voyage de Cartier en compagnie de Verrazzano la seule crédibilité que méritent les sagas et autres documents postérieurs. Un mot expressif qualifie l'œuvre du découvreur du Canada : *Cartier had begun New France*. M. Morton a partagé son ouvrage en deux livres : le premier : *The Colonial Period*, s'étend de l'année 860 à 1846 ; le second : *The National Period*, prend son départ en 1847 et se termine en 1960.

M. Morton n'a pas escamoté le Régime français ou l'histoire de la Nouvelle-France. Il lui accorde 142 pages. Peut-être n'y trouvera-t-on que peu de neuf sur l'histoire de la colonie française. Consolons-nous avec ci et là quelques raccourcis propres à l'auteur et qui nous valent sur certains faits des explications lumineuses. Champlain n'apparaît pas diminué en son rôle d'explorateur, d'observateur, de grand intuitif qui a deviné la richesse et même l'avenir de la grande terre canadienne. Les circonstances adverses ont forcé l'homme à demeurer jusqu'à la

veille de sa mort le simple chef d'un poste de traite. En ce domaine, on lui doit pourtant d'avoir ouvert au commerce du castor la route si prometteuse des grands lacs. Ce qui ne l'a pas empêché de jeter les bases d'une colonie, d'une prise du sol, de donner leur premier élan aux missions indiennes : prémices, germe de cette alliance avec l'Indien de l'Ouest qui sera, pour la Nouvelle-France, un indispensable appui. Trois causes nous donnent raison du lent peuplement de la Nouvelle-France : l'impuissance ou la faillite des Cent-associés, l'insuffisance du commerce des fourrures à soutenir les frais considérables d'un tel établissement et encore l'incapacité des seigneurs par manque de capitaux et le trop maigre revenu de leurs trop jeunes exploitations. En résumé, une activité, un souci dominant cette première époque : le commerce des fourrures. Nous ajouterions, à côté de ce commerce, comme traits dominants, l'héroïsme des premières missions indiennes et aussi l'intelligente confiance, quoique si vaine, de ces Français, en l'Indien, et tant de loyaux efforts pour l'élever au niveau de l'Européen, lui former une élite et même un clergé indigène. Dans le commerce du castor M. Morton aperçoit un élément vital pour la Nouvelle-France. Il n'est donc pas tenté de minimiser l'affaire du Long-Sault en 1660. Pour l'indispensable castor, la route de l'Outaouais serait-elle libre, ouverte ou non ? Tout ce qui comptait dans la colonie, la voulait libre, en particulier la naissante bourgeoisie dont l'auteur voit l'embryon dans la Compagnie des Habitants, bourgeoisie dont Pierre Boucher, au lendemain même de l'Affaire du Long-Sault, se fera le délégué auprès du roi autant que le délégué du gouverneur d'Avaugour.

Vient la grande période, courte, trop courte, grande quand même. Trois causes entrent en jeu : le roi et Colbert qui ressaisissent la pensée de Richelieu : l'entreprise coloniale, condition de la grandeur de l'Etat ; un militaire, M. de Tracy, qui impose aux Iroquois une paix de seize ans, paix qui permet à la colonie de se consolider ; un intendant de génie, Jean Talon, qui dote ladite colonie d'une vie organique : peuplement, établissement agricole, industrie. Le roi lui a déjà donné ses institutions essentielles. Au sujet de Talon, M. Morton soulève une grave question : l'intendant, par l'expansion géographique de la Nouvelle-France, aurait détourné de ses fins, sabordé la politique de Colbert. Le ministre n'eût voulu qu'une colonie ramassée sur elle-même, n'allant pas chercher la fourrure au loin, mais l'attirant chez elle, bref une colonie qui, par son agriculture et ses industries, eût contribué, pour sa part, au commerce maritime de la métropole. Une expansion presque illimitée aurait conjuré

contre elle un ensemble redoutable de forces adverses, des rivalités où elle devait fatalement succomber. Grave question, disons-nous. Elle soulève ce problème que nous avons posé dans *Notre grande aventure* ou *l'Empire français d'Amérique*, particulièrement aux pages 170-171. La Nouvelle-France, compte tenu de sa géographie, de son assiette économique et de son environnement humain, pouvait-elle se confiner aux rives de la vallée laurentienne? Les intentions de Colbert pouvaient paraître justes et saines. Mais pouvait-on parler sérieusement d'industrie coloniale, quand le ministre aurait dû savoir que toute industrie coloniale ne se peut développer qu'à l'aide de considérables capitaux et qu'en l'occurrence ces capitaux ne pouvaient être fournis à la Nouvelle-France que par sa métropole: ce qui exposait la colonie à la longue et peu fructueuse attente que l'on sait. Aussi peu prometteuse l'agriculture coloniale. Elle n'eut chance de représenter d'autre valeur que complémentaire de l'agriculture métropolitaine. Or jusqu'à la fin du régime, pour échapper aux disettes et à la famine, les colons devront s'en tenir à leur agriculture vivrière. En ces conditions que peut-on conclure sinon que le commerce des fourrures pouvait seul garantir à la Nouvelle-France ses nécessaires importations? Or, n'y a-t-il pas un peu de chimère à prétendre, dans le contexte historique de l'époque, que le commerce du castor de l'ouest se fût tranquillement dirigé vers Montréal si voyageurs et coureurs de bois n'étaient pas l'aller chercher? Par quelques positions solides sur l'Ontario, Talon avait prévu un moyen efficace de contenir Hollandais et Iroquois, positions qui eussent coûté beaucoup moins cher que les sommes enfouies plus tard dans tout un système de fortification. Au surplus l'intendant pouvait-il prévoir en 1672 qu'à trop s'engager en Europe, la France ne pourrait soutenir son effort en Amérique et se préparait à manquer son destin de puissance coloniale?

M. Morton n'a plus qu'à raconter l'histoire d'une colonie française laissée trop tôt à elle-même, à ses seules ressources, s'essayant néanmoins à se donner une vie. L'historien accorde à cette dernière période quelque cinquante pages. Le traité d'Utrecht a porté à la Nouvelle-France un dur coup. Voilà consacrées la prépondérance des colonies anglaises et aussi la puissance maritime de leur métropole. Cependant le Canada possède encore le Saint-Laurent, les Grands Lacs, le Mississipi. La route du golfe et de la mer reste ouverte. La pêche n'est pas toute perdue. En somme l'essentiel est sauf. La tâche suprême consiste désormais à fortifier les points névralgiques où se peut appuyer la sécurité du pays. Les gouverneurs, Vaudreuil plus

que les autres, tentent des efforts inouïs pour disputer au rival, la fourrure. Dans la vallée laurentienne un remarquable noyau de résistance se donne ses dernières structures. Occasion toute offerte à l'historien d'une description des classes sociales: un pays de missions transformé par l'Eglise en pays de paroisses; une classe aristocratique, les seigneurs, qui se fait plus aristocratique, à mesure que la seigneurie devient profitable; une bourgeoisie ou plutôt "*a comprador community*", qui tente quelques essais maladroits, développe pourtant l'industrie, le commerce, maintient celui de la fourrure; puis, en dernier lieu, une classe d'agriculteurs accrue en nombre par la longue paix et par la fin de la course des bois; toute une génération de propriétaires de terres et de leurs fils enracinés au pays, l'espace en culture constamment agrandi; l'avoir du paysan en céréales et en troupeau assurant dorénavant au Canada sinon la prospérité, du moins les moyens de vivre et ce, sans dépendance de la traite du castor (117-118). Le Canada, nous dit-on, est devenu un pays et un peuple. Et ce peuple, l'auteur nous le décrit: naturellement indocile, affamé de liberté, d'une grande indépendance d'esprit, indépendance qui lui vient de son économie de subsistance et des hauts salaires des travailleurs de l'industrie, du commerce ou des flottilles de canots. Pour M. Morton, le Canadien de ce temps-là est un "Français américanisé" (*Americanized Frenchman*). Aussi après la guerre de la fin et les capitulations de Québec et de Montréal, l'historien se croit en droit de conclure: l'empire français s'effondre, mais un peuple demeure, avec sa foi, ses lois, sa langue.

*

* *

Nous sommes à la conquête anglaise de 1760. M. Morton fait précéder chacune des grandes époques de son histoire d'un exposé préliminaire, en italiques, très concis. Aperçu ramassé où se dessine, en ses lignes maîtresses, la période qui va suivre. A ce point de son œuvre, a-t-il bien aperçu l'agent ou le facteur humain qui désormais va singulièrement compliquer l'histoire canadienne et parfois même l'infléchir dans un sens ou dans l'autre? M. Morton ne le perd point de vue. Constamment il va le trouver sur son chemin. Nous aimerions qu'il eût vu et dit pourquoi. La conquête, le traité de Paris (1763) jetaient dans l'empire britannique un petit peuple de 65,000 âmes. C'était peu de chose. Mais l'élément est de caractère hétérogène. Pendant un siècle tout près il restera en son pays le groupe démographique dominant. Bien qu'à demi décapité socialement par l'émigration qu'entraîne la conquête, il garde ses structures ou insti-

tutions vitales. Par sa culture il est le fils d'une France qui règne dans le monde, par son esprit, et tout isolé qu'il soit, il ne se peut qu'il ne s'en ressente. Il vient d'entrer dans un empire puissant, mais voisin d'une jeune démocratie en plein éveil, déjà travaillée par l'esprit d'indépendance.

Élément hétérogène que celui du petit peuple conquis. Et n'aurait-il pas trop de vie pour ne pas rester vivant ? Or il arrive que les jeux de l'histoire ou les attitudes du conquérant vont maintenir sa dissemblance et même la fortifier. Autre particularité que l'historien eût pu souligner. La Proclamation royale de 1763, offensive d'assimilation contre le vaincu, se révèle politique irréalisable. Il faut restituer au conquis une large part de ce que l'on a prétendu lui ravir en matière de langue et de lois. On rétrécit son aire géographique. Comparativement à l'empire d'hier, le "gouvernement de Québec" prend presque figure d'enclos pour le peuple canadien. Dans l'enclos, on le confine à la vie agricole, autant dire qu'en le vouant à une sorte de réclusion et d'immobilisme, on fait de lui un peuple inassimilable. La conquête a continué du reste sa décapitation sociale : pour les seigneurs ou fils de seigneurs, plus rien des anciens emplois militaires ou autres, plus de rôle officiel dans la société ; pour l'humble reste de la bourgeoisie d'affaires, exclusion de la vie économique, son remplacement par le marchand anglais ou américain, mieux et plus facilement équipés, plus naturellement ajustés aux marchés extérieurs ; pour le même bourgeois toujours, perte du trafic des fourrures où le canoteur canadien ne tient plus que le rôle d'un employé ; perte de la pêche du golfe passée à Terre-Neuve par la Proclamation royale. Tout converge, tout conspire à faire se replier sur soi-même le petit peuple canadien-français. Que, dans la suite, il s'enracine en cette attitude et que son histoire prenne et garde longtemps l'aspect revendicatif, qui peut le trouver étrange ?

Aspect ou esprit qui lui vaudra, quatorze ans après la conquête, *l'Acte de Québec*. M. Morton y voit un peu exagérément une reconstruction du vieux Canada (161-162). En ce vieux Canada reconstitué Carleton avait espéré trouver, contre la révolution américaine, un appui actif. Le petit peuple se refuse à ce rôle, ne voyant, dans le soulèvement des colonies du sud, qu'une querelle de famille entre Anglo-Saxons ; et il s'y refuse contre ses chefs sociaux : seigneurs et clergé. Et voilà donc toujours et persistant l'élément hétérogène. A son tour la Constitution de 1791 le va maintenir en cette position. Par la nouvelle division du Canada, les Canadiens se voient ramenés à leur enclos, on dirait

aujourd'hui dans leur "réserve" du Saint-Laurent. Et Grenville, en leur octroyant une forme de gouvernement approchant de celle de la Grande-Bretagne, espère, par ces institutions, assurer la loyauté des Canadiens à la couronne britannique, et bien plus les gagner aux façons de vivre du vainqueur. Et selon les intentions du ministre et compte tenu de la division du Canada en deux provinces, il paraissait naturel et logique que l'on confiât aux Canadiens français la pleine responsabilité de leur législation, en d'autres termes, qu'on leur abandonnât le "self government", sujet tout au plus au veto du gouverneur ou du gouvernement impérial. Il n'en résulte, on le sait, qu'une constitution bâtarde. En face d'une Chambre électorale à large prépondérance française, se dressent aussitôt, dans le rôle d'opposition irréductible et presque toujours victorieuse, deux Conseils, l'un exécutif, l'autre législatif, à prépondérance anglaise. Prépondérance usurpée dont les profiteurs se serviront pour accaparer les fonctions lucratives et se tailler d'immenses fiefs à même les terres de la couronne. Conséquences de cette politique: autre renvoi de l'élément hétérogène à son repliement sur soi; le fossé élargi entre les deux groupes. L'effet inévitable d'une telle politique, M. Morton en convient, sera de faire dégénérer une rivalité politique en une rivalité de races. Et même l'historien s'étonne que l'exaspération des esprits n'ait pas provoqué plus tôt la révolte (218). Quel remède apporterait lord Durham? Il crut guérir le mal en refoulant, en somme, les Canadiens français vers ce que l'on appellerait aujourd'hui leur "séparatisme". Encore et pire qu'auparavant, allait sévir la ségrégation raciale. La politique anglaise à l'égard des conquis, observe l'historien, en revenait aux mauvais jours de 1763 (253). L'Union des Canadas aboutit où elle ne pouvait éviter d'aboutir: à une impasse. A propos de l'Union, Dieu nous garde de faire à M. Morton une querelle d'Allemand. Mais pourquoi, lui, si juste pour Louis-Hippolyte LaFontaine qui aurait été le pivot de la politique canadienne dans la décennie (the pivot of Canadian politics for the next decade), persiste-t-il à ne jamais désigner le cabinet formé en septembre 1842, que sous le nom de ministère Baldwin-LaFontaine? M. Morton n'ignore point qu'en cette évolution politique, sir Charles Bagot fit appel, non point à Baldwin pour qui le gouverneur éprouvait une "antipathie naturelle", mais à LaFontaine. A l'heure mémorable de septembre 1842, l'incontestable maître de la situation, c'est LaFontaine; c'est lui et point d'autre qui va réorganiser le cabinet. M. Morton ne veut point non plus qu'en septembre 1842, il y eut reconstruction d'un ministère. Pourtant, sur les onze membres du nouveau gouver-

nement, six devront leur choix à LaFontaine. Dans sa lettre au chef des libéraux du Bas-Canada, le gouverneur lui avait, au surplus, consenti "l'adjonction d'un nombre suffisant d'amis" pour s'assurer la confiance de ceux dont il représentait les intérêts. Mais passons.

Quelle signification donner à la constitution fédérative de 1867 ? Décidément, après plus d'un siècle, l'élément hétérogène n'a pas été digéré. Il faut lui consentir un cadre politique autonome. Et pourquoi ce dernier régime n'a-t-il jamais fonctionné qu'avec des grincements qui se révèlent de plus en plus criards ? Pour cette raison que le régime de 1867 n'aura été, lui aussi, qu'un régime de compromis, un autre régime bâtard où les droits des provinces et ceux du gouvernement central et surtout les positions juridiques des deux nations, la canadienne-française et l'anglo-canadienne, n'auront jamais reçu de définitions, ni surtout d'applications claires et décisives. Et s'il en fut ainsi, admettons-le loyalement, la faute en est pour une grande part à l'inintelligence ou manque de sens politique des chefs canadiens-français du Québec. C'est fait bien connu : les Anglo-Canadiens du Bas-Canada ne voulaient, pour rien au monde, de la Confédération ; ils craignaient de perdre, en l'aventure, leur empire sur la province, en particulier leur suprématie commerciale. J. W. Dawson, principal de McGill, écrit à Joseph Howe de la Nouvelle-Ecosse, en novembre 1866 : "If the Imperial Parliament pass an act in accordance with the Quebec Scheme, the old English Dominion will be destroyed beyond redemption." En revanche, le *Canadien* du 24 août 1864 ne se représente la Confédération que sous la forme d' "un certain nombre d'*Etats souverains* déléguant une partie définie de leurs droits et leurs pouvoirs à un gouvernement central" ; la *Minerve* (30 août) de la même année et autre journal conservateur, veut "une confédération dans laquelle le principe fédéral serait appliqué dans toute son étendue . . . Nous voulons que chaque état, pour les questions qui se rapportent à son existence particulière, soit *complètement indépendant*". C'est dire en quel sens devait s'orienter la politique du Québec. Hélas, par quelle folle solidarité partisane les politiques du Québec n'ont-ils jamais su faire que la politique d'Ottawa ? Mais qu'après cent ans de cette politique à rebours, le Québec de 1960 tente, avec une violence à peine déguisée, de reprendre à neuf la politique qui aurait dû se faire il y a un siècle, établit mieux que toute preuve la survivance indomptable de l' "élément hétérogène".

Aspect de l'histoire du Canada que nous avons dégagé, plus, sans doute, que ne l'a voulu M. Morton. Mais il nous a paru que tant d'évolutions et tant de crises du pays se fussent mieux comprises et expliquées. Cet aspect de l'histoire du Canada, M. Morton n'a pu quand même s'empêcher de le mettre quelque peu en relief, tellement il s'est présenté à lui avec force à tous les tournants du passé canadien. L'historien de l'Université du Manitoba a surtout voulu faire de l'histoire explicative. Et il sait fort bien qu'on n'explique rien ou si peu que rien dans l'histoire canadienne, sans tenir compte de la présence d'un Canada français. Rendons-lui cet hommage: M. Morton vient d'écrire une œuvre de haute valeur, sans équivalence en langue anglaise. L'historien raconte moins qu'il n'explique, avons-nous affirmé. Et l'œuvre n'apporte rien de très nouveau. Elle vaut surtout par son interprétation des faits, par la fréquence de réflexions profondes, éclairantes, qui font saisir mieux peut-être qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la trame historique. On lira, avec un particulier intérêt, les derniers chapitres, les plus neufs de l'ouvrage: le développement de la politique nationale depuis 1874 et la réalisation du *Kingdom of Canada*. La réalisation apparaît grandiose. Mais pour combien de temps? Et pour combien de temps aussi cette appellation de "Kingdom of Canada"? Monsieur Morton ne se risque guère à des conjectures sur l'avenir, le métier d'augure n'appartenant guère à l'historien. Tout au plus l'auteur évoque-t-il, en sa dernière phrase, le drame de ce Canada coïncé entre son destin de pays anglo-français et celui plutôt inquiétant d'une nation restée indépendante dans l'économie nord-américaine, imbriquée en même temps dans un Commonwealth aussi vaste que le monde.

LIONEL GROULX, ptre